

## **Commission « Toutes les Commissions Parlementaires »**

### **Réunion retransmise en direct<sup>1</sup>**

#### **Procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2025**

##### Ordre du jour :

HEARING - PARLEMENT DES JEUNES ET CHAMBRE DES DEPUTES

13h30 à 14h20 : Résolution « La réforme des stages - levier d'apprentissage pour une meilleure transition académique – professionnelle »

14h30 à 15h20 : Résolution « Aide et réinsertion socio-économique des sans-abris »

\*

Présents : M. André Bauler, Mme Djuna Bernard, Mme Taina Bofferding, Mme Corinne Cahen, M. Sven Clement, Mme Francine Closener, M. Alex Donnersbach, M. Georges Engel, M. Paul Galles, Mme Françoise Kemp, M. Ricardo Marques

M. Max Hahn, Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

M. Georges Metz, Mme Nathalie Schirtz, du Service national de la Jeunesse (SNJ)

Mme Nathalie Cailteux, Mme Véronique Michalski, du Service des commissions de l'Administration parlementaire

La réunion s'est déroulée en présence des membres du Parlement des Jeunes et des chargés de mission du *Jugendrot*.

Excusés : Mme Diane Adehm, Mme Barbara Agostino, M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Maurice Bauer, M. Gilles Baum, M. Marc Baum, Mme Simone Beissel, M. Dan Biancalana, M. Jeff Boonen, Mme Liz Braz, M. Yves Cruchten, Mme Claire Delcourt, M. Mars Di Bartolomeo, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Luc Emering, M. Jeff Engelen, M. Fernand Etgen, M. Franz Fayot, M. Marc Goergen, M. Patrick Goldschmidt, M. Gusty Graas, M. Claude Haagen, M. Dan Hardy, Mme Carole Hartmann, M. Fred Keup, Mme Paulette Lenert, M. Marc Lies, Mme Mandy Minella, Mme Octavie Modert, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, M. Gérard Schockmel, Mme Alexandra Schoos, M. Meris Sehovic, M. Marc Spautz, Mme Sam Tanson, M. David Wagner, M. Tom Weidig, M. Charles Weiler, Mme Joëlle Welfring, Mme Stéphanie Weydert, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolter, M. Laurent Zeimet

\*

Présidence : M. André Bauler

\*

## **HEARING - PARLEMENT DES JEUNES ET CHAMBRE DES DEPUTES**

Pour le détail des résolutions « La réforme des stages – levier d'apprentissage pour une meilleure transition académique – professionnelle » et « Aide et réinsertion socio-économique des sans-abris », il est renvoyé aux documents figurant en annexe du présent procès-verbal.

### Echange de vues

Pour le détail de l'échange de vues entre les membres du Parlement des Jeunes, les Députés et Monsieur le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, il est renvoyé à la [vidéo](#) de la présente réunion.

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**

### Annexes :

Résolutions du Parlement des Jeunes :

- « La réforme des stages – levier d'apprentissage pour une meilleure transition académique – professionnelle »,
- « Aide et réinsertion socio-économique des sans-abris ».

---

**Résolution sur la réforme des stages pour renforcer l'apprentissage et faciliter la transition entre le parcours académique et la vie professionnelle**

**Commission de l'Éducation**

**(version originale)**

---

L'un des objectifs fondamentaux du système éducatif est de préparer les jeunes à devenir des citoyens autonomes, engagés et capables de s'adapter à un environnement professionnel en constante évolution. Pour y parvenir, l'enseignement doit allier savoirs théoriques et expériences pratiques afin d'offrir aux élèves une meilleure compréhension des réalités du monde du travail.

Dans cette optique, les stages jouent un rôle clé en facilitant la transition entre la vie académique et la vie professionnelle. Ils constituent une opportunité précieuse pour découvrir différents métiers, développer des compétences concrètes et affiner les choix d'orientation. Toutefois, dans la pratique, certains stages manquent d'encadrement, offrent une formation limitée ou demeurent difficiles d'accès, ce qui réduit leur impact pédagogique.

C'est pourquoi, cette année, la commission de l'Éducation du Parlement des Jeunes a choisi de consacrer sa résolution à l'amélioration des stages. Elle propose des mesures concrètes visant à améliorer l'accessibilité des stages, la qualité de l'encadrement et leur pertinence par rapport aux besoins des élèves d'aujourd'hui.

- A.** Constatant que certaines entreprises orientent leurs stages davantage sur leur autopromotion que sur un véritable encadrement de l'expérience professionnelle et que ces stages manquent souvent de structure en ce qui concerne les objectifs éducatifs poursuivis.
- B.** Reconnaissant que de nombreux stagiaires se voient confier des tâches relevant d'un emploi à plein temps plutôt que de bénéficier d'une véritable expérience éducative. De plus, l'absence de sensibilisation à leurs droits rend les élèves vulnérables à l'exploitation et à une certaine confusion.

- C. Constatant que les élèves ne disposent pas suffisamment tôt de renseignements et d’une expérience réelle des stages, ce qui entraîne de l’incertitude et un manque de préparation aux attentes du monde professionnel.
- D. Conscient de la disponibilité limitée de stages dans des domaines clés, tels que la technologie, la médecine et l’ingénierie, ce qui restreint les possibilités d’exploration de carrière des élèves et notant que certains élèves ont des difficultés à obtenir des stages obligatoires en raison d’un manque de places disponibles.
- E. Notant que de nombreux employeurs ignorent l’existence d’un soutien financier public pour les stages, ce qui entraîne des hésitations financières inutiles et reconnaissant le manque de transparence en ce qui concerne les critères d’attribution et d’admissibilité des programmes de stages financés par le gouvernement.
- F. Craignant que, malgré un revenu des stagiaires compris entre 30% à 75% du SSM, les cotisations restent les mêmes, c’est-à-dire sur base de 100 % du salaire minimum, rendant disproportionnel le montant à payer à la sécurité sociale. Cette situation risque de réduire la motivation des jeunes à effectuer un stage.<sup>1 2</sup>
- G. Soulignant l’importance des stages pour préparer les élèves aux réalités du monde du travail, y compris aux responsabilités qu’ils peuvent percevoir comme moins souhaitables.

#### **Le Parlement des Jeunes :**

1. Encourage l’exigence pour les entreprises de mettre en place une structure de stage claire avec des tâches qui sont alignées sur les objectifs et de privilégier la dimension éducative plutôt que la promotion de la société.
2. Demande instamment la mise en œuvre de lignes directrices claires afin de garantir que les stages soient avant tout des expériences éducatives plutôt qu’un moyen pour remplacer la main-d’œuvre et exige la mise en place de sanctions en cas de non-respect récurrent de ces lignes directrices.
3. Propose l’introduction, dès la classe de 7<sup>e</sup> dans l’enseignement secondaire, de journées d’observation structurées en milieu de travail afin d’assurer une exposition précoce et de permettre aux élèves d’explorer des options de carrière.

---

<sup>1</sup> <https://www.csl.lu/fr/vos-droits/jeunes/stage-pour-eleve-etudiant/>

<sup>2</sup> <https://ccss.public.lu/fr/particuliers/stagiaires-etudiants.html>

4. Plaide pour le développement des possibilités de stages dans les domaines sous-représentés par le biais de partenariats avec l’industrie et de programmes incitatifs, tout en uniformisant les opportunités de stages proposées par les écoles afin d’assurer un accès équitable à tous les élèves.
5. Demande la mise en place d’une campagne nationale de sensibilisation pour informer les employeurs sur le soutien financier public afin d’éviter des charges financières excessives pour les employeurs.
6. Propose d’aligner les règlements relatifs à la sécurité sociale sur les lois concernant l’accès au financement public et aux stages afin de garantir et d’encourager des contributions équitables et des opportunités de stages pour les étudiants.
7. Propose d’intégrer un module obligatoire sur les droits et les responsabilités des stagiaires dans les cours d’orientation professionnelle à l’école pour informer les étudiants sur leurs droits dans le monde du travail, par exemple dans le cadre du cours « Vie et Société » (VIESO).

Les stages constituent une étape clé pour préparer les élèves à leur avenir professionnel. En combinant savoirs théoriques et expériences concrètes, ils aident les jeunes à mieux comprendre le monde du travail. Cependant, leur impact reste parfois limité en raison d’un manque de structure, d’encadrement ou d’accessibilité. C’est pourquoi la Commission de l’Éducation propose des mesures concrètes visant à accroître le nombre de stages, à améliorer leur encadrement et à les rendre accessibles à tous afin qu’ils deviennent un vrai levier de réussite pour chaque élève. L’objectif est clair : faire du stage un outil d’apprentissage formateur et bénéfique pour l’ensemble des élèves.

---

## Aide aux sans-abris et réinsertion socio-économique

### Commission de l'Égalité des Chances et Intégration, de la Culture et de la Jeunesse

#### (version originale)

---

Chaque être humain devrait pouvoir subvenir à ses besoins fondamentaux. Au Luxembourg, près d'un quart de la population<sup>1</sup>, en particulier les jeunes, est exposé à un risque réel de basculer sous le seuil de pauvreté. Trop longtemps, des facteurs menant au sans-abrisme, tels que la crise du logement, les difficultés d'accès à l'emploi et les problèmes de santé mentale et physique des citoyens n'ont pas été abordés de manière adéquate, ce qui a contribué à aggraver la situation.

La criminalisation de la mendicité aggrave encore davantage la situation déjà précaire des sans-abris vivant au Grand-Duché. Face à cette réalité préoccupante, la commission de l'Égalité des Chances et Intégration, de la Culture et de la Jeunesse du Parlement des Jeunes met en question l'évolution de notre société. Conscients de l'accentuation de la situation des sans-abris au Luxembourg, nous mettons en lumière divers problèmes et défis auxquels les sans-abris doivent faire face quotidiennement et proposons des solutions qui tiennent compte de leurs besoins et des quatre piliers de la réinsertion, à savoir le logement, l'accès au travail, l'accès aux soins de santé et l'accès à la vie sociale.

En tant que membres du Parlement des Jeunes, nous abordons aussi le risque élevé d'exclusion sociale des jeunes âgés de 18 à 25 ans, qui sont de plus en plus nombreux à se retrouver dans l'impossibilité de se loger, ce qui les expose au risque de sans-abrisme.

#### **Logement**

- A. Regrettant que les logements sociaux au Luxembourg ne représentent que 2 %<sup>2</sup> du parc immobilier, ce qui place le Luxembourg parmi les pays les moins bien dotés en Europe.
- B. Conscient que la spéculation sur le marché immobilier entraîne l'inoccupation de 10 000 à

---

<sup>1</sup> <https://www.luxtimes.lu/luxembourg/luxembourg-struggles-with-high-poverty-risk-nearly-1-in-5-at-risk-of-poverty/48631410.html>

<sup>2</sup> <https://www.science.lu/fr/housing-policy/expensive-housing-luxembourg-social-explosive>

20 000 logements, selon des données de juin 2023<sup>3</sup>.

1. À l'heure actuelle, le montant de la taxe d'occupation ou de non-affectation à la construction de certains immeubles ne peut être décidé et introduit que par les communes. Sur les 100 communes<sup>4</sup> du Grand-Duché, seules huit (Beckerich, Bettendorf, Diekirch, Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Sûre, Redange sur Attert, Roeser et Winseler)<sup>5</sup> ont mis en place une taxe dédiée aux bâtiments non occupés;
  2. Le projet de loi sur l'impôt foncier et la mobilisation des terrains et des logements prévoit une taxe annuelle de 3 000 euros sur les logements inoccupés, qui est majorée de 900 euros chaque année. Cette taxe n'est pas assez dissuasive pour favoriser la mise en vente des logements vacants<sup>6</sup>.
- C. Observant que la majorité des structures d'hébergement se trouvent dans le centre ou le sud du Grand-Duché<sup>7</sup>.

### Accès à l'emploi

- D. Notant avec regret que l'obligation de disposer d'une adresse fixe pour accéder à l'emploi au Luxembourg constitue un obstacle majeur pour les personnes en situation de grande précarité, notamment :
1. L'impossibilité, pour les personnes sans domicile stable, de fournir une adresse officielle, une condition requise pour l'inscription à l'ADEM<sup>8</sup> et la formalisation d'un contrat de travail<sup>9</sup>;
  2. La difficulté d'accéder aux services administratifs essentiels – tels que l'affiliation à la sécurité sociale, l'ouverture d'un compte bancaire ou l'inscription à certaines

<sup>3</sup> <https://www.virgule.lu/luxembourg/il-y-a-20.000-logements-vides-au-luxembourg-pourquoi-ne-sont-ils-pas-loues/1576138.html>

<sup>4</sup> [https://gouvernement.lu/fr/actualites/agenda.gouvernement2024+fr+actualites+toutes\\_actualites+communiqués+2023+02-fevrier+10-100-communes.html](https://gouvernement.lu/fr/actualites/agenda.gouvernement2024+fr+actualites+toutes_actualites+communiqués+2023+02-fevrier+10-100-communes.html)

<sup>5</sup> <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/fiscalite/immobilier/impots-taxes-plus-value/payer-taxe-inoccupation.html>  
<https://paperjam.lu/article/paradoxe-logements-inoccupés>

<sup>6</sup> <https://journal.lu/fr/le-cout-des-logements-vides>

<sup>7</sup> <https://www.croix-rouge.lu/fr/service/service-daccueil-et-logement-durgence/#:~:text=Le%20service%20Streetcare%2C%20constitu%C3%A9%20d,les%20structures%20de%20soins%20existantes.>

<sup>8</sup> <https://adem.public.lu/fr/support/pre-inscription.html>

<sup>9</sup> <https://www.fiduciaire-lpg.lu/fr/publications/social/le-contrat-de-travail-au-luxembourg>

aides sociales en l’absence d’un domicile reconnu.

- E. Conscient que pour 20 %<sup>10</sup> des sans-abris, des problèmes financiers sont à l’origine de leur situation et alarmé par le fait que, selon des données publiées par Eurostat en 2023, 14,7 % des salariés âgés de 16 à 64 ans<sup>11</sup> au Luxembourg étaient exposés à la précarité.

### Accès aux soins de santé

- F. Exprimant son inquiétude concernant le système national de sécurité sociale, qui couvre seulement les salariés rémunérés au Luxembourg, les résidents exerçant leur activité en dehors du Grand-Duché<sup>12</sup> et les résidents bénéficiant d'un revenu de remplacement ou d'un revenu d'inclusion sociale (REVIS)<sup>13</sup>, excluant les sans-abris<sup>14</sup>.
- G. Observant que des programmes tels que Dr Stëmm<sup>15</sup> ou des ONG comme Médecins du Monde (Luxembourg)<sup>16</sup>, qui assurent la prise en charge médicale des personnes en situation de précarité n’ayant pas accès à des soins médicaux, dépendent de l’engagement de bénévoles.
- H. Prenant note que l'inaccessibilité à un logement accentue, voire provoque, des troubles de la santé mentale chez les sans-abris<sup>17</sup> et les personnes en situation de précarité<sup>18</sup>.

### Les Jeunes

- I. Alarmé par le fait que le groupe d’âge le plus touché par la pauvreté est celui des jeunes

---

<sup>10</sup> <https://mfsva.gouvernement.lu/dam-assets/publications/rapport-etude-analyse/etat-des-lieux-sans-abrisme/20251001-rapportfinal.pdf>

<sup>11</sup> <https://infos.rtl.lu/actu/luxembourg/a/2206082.htm>

<sup>12</sup> <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/sante/affiliation-securite-sociale/salarie-independant-famille/affiliation-resident.html>

<sup>13</sup> <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/sante/affiliation-securite-sociale/personnes-inactives/revenu-remplacement.html>

<sup>14</sup> <https://www.fondation-nif.com/projet/acces-aux-soins-de-sante-des-personnes-sans-abri-ou-demunies/>

<sup>15</sup> <https://stemm.lu/fr/nos-activites/dr-stemm>

<sup>16</sup> <https://medecinsdumonde.lu/mdm/notre-histoire/#:~:text=Les%20dons%20effectu%C3%A9s%20%C3%A0%20M%C3%A9decins,des%20soins%20aux%20plus%20d%C3%A9munis.>

<sup>17</sup> <https://mfsva.gouvernement.lu/dam-assets/publications/rapport-etude-analyse/etat-des-lieux-sans-abrisme/20251001-rapportfinal.pdf>

<sup>18</sup> [https://www.csl.lu/app/uploads/2024/02/24-02-19-rapport-liser-non-recours\\_final.pdf](https://www.csl.lu/app/uploads/2024/02/24-02-19-rapport-liser-non-recours_final.pdf)

âgées de 18 à 24 ans<sup>19 20</sup>, en raison du faible niveau de qualification, de la précarité de l’emploi, d’un taux d’activité et d’emploi relativement bas, ainsi que de disparités socio-économiques

## Le Parlement des Jeunes

### Logement

1. recommande fortement l’adoption du modèle viennois<sup>21</sup>, tel que la commission d'Économie du Parlement des Jeunes l’a suggéré l’année dernière<sup>22</sup>, afin de lutter contre le manque de logements sociaux et les prix élevés des logements.
  - a. appelle à une collaboration avec le ministre du Logement pour garantir une répartition équitable des logements sociaux dans l’ensemble du pays, en veillant à éviter toute forme de ghettoïsation afin de promouvoir la cohésion sociale.
2. salue la réforme de l’impôt foncier et espère que les autres volets du projet de loi sur l’impôt foncier et la mobilisation de terrains et de logements<sup>23</sup>, notamment celui concernant l’impôt de non-occupation de logements, seront bientôt adaptés afin de garantir une stratégie cohérente et efficace à l’échelle du pays et d’encourager les propriétaires à vendre ou louer leurs biens inoccupés.
  - a. demande que le gouvernement essaye de mettre en place un taux plus dissuasif afin d’inciter les propriétaires à vendre ou à louer leurs biens inoccupés.
3. insiste pour que le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l’Accueil travaille sur la décentralisation des structures d’hébergements en construisant des immeubles ou en achetant des résidences inoccupées, principalement dans le nord du pays afin :
  - a. d’assurer que la commune où un sans-abri était inscrit en dernier assume la

<sup>19</sup> [https://www.csl.lu/app/uploads/2021/02/econews-n\\_1-2019\\_les-jeunes-et-la-pauvrete-au-travail.pdf](https://www.csl.lu/app/uploads/2021/02/econews-n_1-2019_les-jeunes-et-la-pauvrete-au-travail.pdf)

<sup>20</sup> <https://www.science.lu/fr/science-check/comment-evolue-pauvrete-luxembourg#:~:text=Le%20groupe%20d'%C3%A2ge%20le,elles%20sont%20le%20plus%20concern%C3%A9es.>

<sup>21</sup> <https://www.equaltimes.org/le-modele-viennois-de-logement>

<sup>22</sup> [https://www.jugendparlament.lu/wp-content/uploads/2024/06/Resolution\\_ECO\\_23-24\\_FRORIG.pdf](https://www.jugendparlament.lu/wp-content/uploads/2024/06/Resolution_ECO_23-24_FRORIG.pdf)

<sup>23</sup> [https://mf.in.gouvernement.lu/fr/dossiers.gouv2024\\_maint%2Bfr%2Bdossiers%2B2022%2Bimpot-foncier.html](https://mf.in.gouvernement.lu/fr/dossiers.gouv2024_maint%2Bfr%2Bdossiers%2B2022%2Bimpot-foncier.html)

responsabilité de sa prise en charge et de garantir une répartition égale des sans-abris dans le pays;

- b. de garantir une répartition équitable de l'accueil des sans-abris à l'échelle nationale;
- c. de renforcer les services d'accueil et d'accompagnement afin d'assurer des conditions d'accueil dignes, adaptées et homogènes sur l'ensemble du territoire.

### Accès à l'emploi

- 4. encourage l'extension du modèle Housing First<sup>24</sup> à l'échelle nationale, en s'appuyant sur les résultats positifs observés dans d'autres pays, notamment en Finlande, afin de permettre aux sans-abris d'échapper au cercle vicieux de l'exclusion sociale et professionnelle en leur assurant un accès immédiat à un logement stable, individuel et adapté à leurs besoins spécifiques.
- 5. prend note de la multitude d'aides financières disponibles au Luxembourg, mais souligne la nécessité d'améliorer l'accès aux aides financières et leur efficacité en :
  - a. améliorant l'accès à l'information grâce à la simplification du langage utilisé dans les formulaires administratifs et en formant les agents administratifs à une approche bienveillante, claire et non stigmatisante;
  - b. renforçant l'information et la communication concernant les aides disponibles grâce à l'envoi systématique d'informations par l'ADEM au public ciblé;
  - c. menant une enquête nationale sur les coûts liés au non-recours aux aides financières et en évaluant dans quelle mesure l'uniformisation des critères d'éligibilité est possible.

### Accès aux soins de santé

- 6. demande que l'accès aux services sociaux soit renforcé et rendu plus inclusif, notamment en facilitant l'accès au REVIS pour les sans-abris afin de garantir leur droit à la sécurité

---

<sup>24</sup> <https://www.theguardian.com/cities/2019/jun/03/its-a-miracle-helsinki-radical-solution-to-homelessness>

sociale et de lutter contre l'exclusion sociale.

7. exige que la création de programmes publics gérés par l'État soit assurée par un personnel qualifié et correctement rémunéré.
  - a. demande que le bénévolat soit intégré dans le cursus de formation des étudiants en médecine au Luxembourg;
  - b. recommande que le bénévolat soit inclus dans la période de stage des étudiants de médecine au Luxembourg;
  - c. insiste sur l'importance d'aménager le temps des personnes qualifiées ou des étudiants pour qu'ils puissent faire du bénévolat.
8. insiste sur la nécessité de mettre en place des cliniques spécialisées dans le suivi psychologique des sans-abris financées par l'État afin d'assurer un accompagnement adapté, accessible et durable aux personnes en situation de grande précarité.

### **Les jeunes**

9. encourage la mise en place de mesures socio-économiques telles que :
  - a. l'élargissement et le renforcement de l'accès aux Brevets de Technicien Supérieur (BTS) pour mieux répondre aux besoins réels du marché de l'emploi et ainsi favoriser l'employabilité des jeunes;
  - b. l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données socio-économiques des jeunes par le STATEC afin de mieux comprendre les groupes à risque et d'adapter les mesures en conséquence;
  - c. l'abaissement de l'âge minimum d'éligibilité au REVIS à 18 ans pour offrir un filet de sécurité aux jeunes en situation de grande précarité.

Pour conclure, le Parlement de Jeunes insiste sur le fait que le sans-abrisme est une problématique nationale qui doit être combattue à l'échelle nationale avec des politiques ambitieuses, cohérentes et humaines. Ignorer cette réalité n'est plus acceptable. Afin d'assurer l'aide aux sans-abris et leur réinsertion, il est essentiel de tenir compte des quatre piliers, à savoir la garantie d'un logement, d'un travail stable, d'un accès à la santé et d'une vie sociale.

L'investissement dans des logements inhabités ou dans la construction des structures d'hébergement est crucial pour assurer le bien-être des sans-abris. De plus, le bénévolat encourage une plus grande cohésion sociale entre les plus fortunés et les plus démunis, et est indispensable pour favoriser la compréhension, la solidarité et le relogement des sans-abris. L'accompagnement social des sans-abris est important pour leur permettre de retrouver une vie autonome et stable afin qu'ils puissent répondre à leurs besoins fondamentaux et réussir leur réinsertion dans la société. Les mesures proposées dans la présente résolution visent à garantir, à long terme, l'accès des sans-abris à un logement et à une vie sociale et professionnelle.